

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
Le vingt-cinq septembre,
Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de la Mairie de Tarcenay-Foucherans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre.

N° 106/24

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 18 septembre 2024,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 2 octobre 2024

Objet de la délibération :

Convention SYBERT –
Déchetterie provisoire

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	60
- Absent(e)s :	37
· Dont suppléé(e)s	4
· Dont représenté(e)s	11
· Excusé(e)s :	8
· Non excusé(e)s :	14
- Votants	75

Résultat du vote	
- Pour :	75
- Contre :	0
- Abstention :	0

Présent(e)s	Mesdames et Messieurs les membres en exercice. Franck COLLINET à Christophe JOUVIN, Yves MOUGIN à Alain OUDET, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Bernard HUOT-MARCHAND à Claude CURIE, Patrick SEBILE à Patricia LABERTERIE, Nathalie KOWAL-BONDY
Procuration	à Sarah FAIVRE, Alain MONNIER à Fabienne ARNOUX, Sébastien LAITHIER à Isabelle GUILLAME, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Vanessa DORDOR à Sandrine CLADY
Suppléé(e)s	Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT, Patricia PAQUIEZ par Emmanuel LECHEVIN
Excusé(e)	Yves CUINET, Pascal GOSSE, Rémy PAUL, Michel DEBRAY, Jean-Marc CARGNINO, Danièle FIETIER, Romuald MAUGAIN, Martine LANDRY Frederic BONNEFOI, Christine BREUILLOT, Gérard COULET, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Yves GAMELON, Florian GRILLON
Absent(e)s	Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER, Jacques MAURICE, Serge MONNET, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Christophe FAIVRE-PIERRET a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la délibération n°122/20 du 17/12/2020 portant sur l'aménagement d'une déchetterie provisoire à la suite de la fermeture de l'ancienne déchetterie d'Ornans,

Vu le bail d'occupation précaire signé le 23/12/2020 entre le Groupe Guillin et la CCLL permettant l'installation d'une déchetterie provisoire, arrivé à son terme le 01/06/2024,

Vu la délibération n°16/21 du 21/01/2021 portant sur la convention de mise à disposition du terrain entre le SYBERT et la CCLL, dont le terme est arrivé au 30/06/2024,

Vu la délibération n°69/24 du 09/04/2024 portant sur la prolongation du bail d'occupation précaire avec le Groupe Guillin,

Vu la signature de l'avenant au bail d'occupation précaire en date du 28/08/2024 entre le Groupe Guillin et la CCLL, dont le terme arrivera à échéance le 01/01/2026,

Le SYBERT peut poursuivre l'exploitation du terrain jusqu'en décembre 2025. La CCLL est donc amenée à signer une nouvelle convention de mise à disposition avec cette nouvelle échéance.

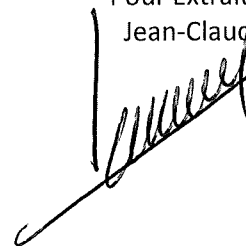
Invité à se prononcer, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le président à signer la convention de mise à disposition de terrain avec le SYBERT et tout document afférent.

Fait et délibéré en séance, le 25.09.2024

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Claude Grenier', written over a horizontal line.